

**DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
DE SAINT-PERDON**

**Nombre de conseillers en
fonction : 19**

**Nombre de conseillers
présents : 12**

Nombre de votants : 16

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 à 18heures30

L’an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Perdon dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Darrieutort, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Octobre 2023

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, Didier LARTIGUE, DUDON Élodie, CABANNES Philippe, CAZENAVE Marie-Christine, DARSAUT Jean-Paul, LATASTE Marie, BEEUWSAERT Patrick, BARROUILLET Cédric, DELARUE Marie-Hélène, BOULAND Geneviève

Absents ayant donné procuration : Sabine DALLEAU ayant donné procuration à Elodie DUDON, Patrick BENETEAU ayant donné procuration à Philippe CABANNES, Pierre SALLES ayant donné procuration à Sandrine CASINI, Maritxu MARTIN ayant donné procuration à Marie-Christine CAZENAVE

Absente : Maylis MIRAMON

Excusés : Jean-Michel DOURTHE, Benjamin BARROUILLET

Secrétaire : Madame CASINI Sandrine

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délibération portant désherbage du fond de la médiathèque
- 2) Délibération portant signature d’une convention avec le CDG40 pour la prévention des risques professionnels santé, sécurité au travail
- 3) Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2023

**Le Conseil Municipal,
A l’unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE les procès-verbaux des séances du 06 Septembre 2023**

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 03 Juin 2020, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

| | | |
|---------|-------------------|---|
| 2023/04 | 01 Septembre 2023 | Signature d’un bail professionnel |
| 2023/05 | 09 Octobre 2023 | Sinistre des Arènes : Désignation d’un avocat pour représenter à la commune devant le Tribunal Judiciaire de Mont de Marsan |

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°20231018_01DEL : Délibération portant désherbage du fond de la médiathèque

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21,

Le désherbage est l'opération qui consiste à retirer du fond de la médiathèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de médiathèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives, les collections doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation et l'esthétique,
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition,
- Le nombre d'années écoulées sans prêt (3 ans minimum)
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé)
- L'existence ou non de document de substitution

Madame Marie-Hélène DELARUE propose que selon leur état, des ouvrages pourraient être vendus lors de la braderie de la médiathèque courant octobre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame Marie-Hélène DELARUE, et à l'unanimité :

• **AUTORISE**, dans le cadre du programme de désherbage, à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent chaque fois que nécessaire :

- Suppression de la base bibliothèque informatisée
- Apposition d'un tampon « sorti des collections » accompagné, selon le cas d'un tampon « Vendu le » suivi de la date du jour de la braderie
- Occultation du numéro d'inventaire

• **DONNE** son accord pour que ces documents soient, selon leur état et à chaque fois que nécessaire :

Vendu au tarif de 0.50 € le livre ou 1.50 € le lot de quatre livres à l'occasion de ventes organisées par la médiathèque. Pour des questions de droits d'auteur, les DVD ne peuvent pas être vendus. Les sommes récoltées pourront être affectées au budget d'acquisition d'ouvrages de la médiathèque

Cédé à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin

Détruit et si possible valorisé comme papier à recycler

• **INDIQUE** qu'à chaque fin d'année civile, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

Délibération n°20231018_02DEL : Délibération portant signature d'une convention avec le CDG40 pour la prévention des risques professionnels santé, sécurité au travail

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'utilité de prévenir des risques professionnels de santé et de sécurité au travail pour les agents de la Commune et propose aux membres présents la signature d'une convention avec le Centre de Gestion des Landes.

La présente convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de la mise à disposition du service prévention du CDG40 pour accompagner les collectivités dans une démarche globale de prévention des risques professionnels visant à réaliser

des missions d'accompagnement, de sensibilisations et de conseils dans le domaine de la santé et sécurité au travail.

L'ensemble de ces actions vise à diminuer l'absentéisme au sein des communes et à terme, le coût de la sinistralité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L 452-302 et suivants, et L 812-2,

VU le Décret D 85-603,

VU les missions proposées par le CDG40,

VU la convention ci-jointe,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention proposée par le CDG40 pour la prévention des risques professionnels,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Centre Communal d'Action Sociale : Madame Marie-Christine CAZENAVE signale qu'une réunion du CCAS sera programmée prochainement pour la préparation du repas des aînés prévu le dimanche 03 Décembre 2023.

Commission Travaux : Monsieur Philippe CABANNES indique que les fondations de la passerelle sont terminées.

Madame Sandrine CASINI souhaite évoquer avec les élus présents la décoration et la signalétique de la mairie qu'il reste à terminer.

Monsieur Philippe CABANNES évoque son rendez-vous avec la SOGEDO concernant la conformité du lotissement « Les Champs du Gnay ». Ces installations sont conformes. Monsieur le Maire dit avoir contacté le SYDEC concernant l'éclairage public. Avant le passage dans le domaine public, il est demandé aux lotisseurs de faire une demande auprès d'un fournisseur d'énergie pour le raccordement et de faire passer le consuel.

Monsieur Didier LARTIGUE rappelle qu'il reste deux locaux à louer dans la maison paramédicale.

Commission Culture : Monsieur Jean-Paul DARSAUT annonce les prochaines rencontres de Saint-Perdon qui auront lieu le Vendredi 27 Octobre 2023 dans la grande salle du foyer d'activités sur le thème suivant « De l'hippodrome à l'aéro-club des Landes ».

Madame Marie-Hélène DELARUE souligne que ce samedi 21 Octobre, à la médiathèque, un atelier cuisine est proposé avec Madame Julie DEVIC.

La médiathèque et la librairie Caractères s'associeront pour proposer un café lecture le 14 Novembre 2023.

Madame Marie-Hélène DELARUE fait savoir que le jeudi 23 Octobre 2023 au foyer d'activités, la médiathèque organise un ciné lecture dédié au roman « La Chambre des Merveilles » de Julien Sandrel et à son adaptation cinématographique.

Madame Marie-Hélène DELARUE indique que la prochaine séance « Bébés lecteurs » sera délocalisée au cinéma « Le Grand Club » de Mont de Marsan le samedi 21 Octobre 2023. Au programme, une séance de cinéma, un tapis lecture et un goûter seront proposés.

D'autre part, la commune a été démarchée par le Café Music de Mont de Marsan pour proposer un concert à la chapelle Saint Orens le samedi 13 Avril 2024 avec le groupe MIKSI (2 musiciens

bordelais et 3 musiciens classiques réfugiés en France). Les élus sont favorables à cette proposition.

Commission Vie associative : Monsieur Cédric BARROUILLET rapporte la démission des membres de l'association des Amis de Saint Orens. Monsieur le Maire souhaiterait que cette association retrouve des bénévoles afin de faire perdurer les animations proposées qui rencontrent toujours un succès pendant l'été. Il donne lecture également des comptes rendus des assemblées générales du Comité des Fêtes, de l'association « Signe la Vie », de la Pelote Basque, des Petits Lutins et des Petites Mains.

Monsieur Cédric BARROUILLET annonce que les lotos commenceront début Décembre 2023.

Le téléthon se déroulera à Saint-Perdon le Samedi 02 Décembre 2023. Madame Marie Hélène DELARUE ajoute que la médiathèque organisera une soirée le 01 Décembre au profit du Téléthon.

Monsieur Cédric BARROUILLET liste les prochaines manifestations :

- Mardi 31 Octobre : Halloween à la salle polyvalente, avec animations et repas
- Dimanche 05 Novembre : Salon du bien-être
- Samedi 18 Novembre : Visite du SICTOM
- Samedi 02 Décembre : Téléthon (réunion le 02/11)
- Samedi 09 Décembre : Sainte Barbe des Pompiers
- Samedi 16 Décembre : Repas des aînés
- Dimanche 31 Décembre : Réveillon de la Saint Sylvestre

Commission Education : Madame Élodie DUDON évoque le changement de sens de circulation sur la place de l'école à compter du 6 Novembre pour des raisons de sécurité et afin de faciliter la circulation des bus.

Madame Élodie DUDON signale qu'un nouveau directeur au centre de loisirs a été recruté afin de remplacer Madame Fanny VISDELOUP durant son congé maternité.

Madame Élodie DUDON fait savoir qu'un référent sécurité de l'éducation nationale interviendra le Vendredi 17 Novembre 2023 à l'école.

INFORMATIONS DIVERSES

Juridiction des Arènes : Monsieur le Maire donne lecture du jugement rendu le 13 Septembre dernier par le Tribunal Judiciaire de Mont de Marsan concernant le sinistre des Arènes. Le Tribunal a condamné la Commune à verser la somme de 2000 € à Axa France, au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Projet Autisme – maison Bourlon : Monsieur Didier LARTIGUE fait le point sur ce projet. L'association ALGEEI a informé la commune qu'au vu des montants annoncés, elle ne pourrait pas prendre en charge les travaux de réhabilitation de la maison Bourlon. Monsieur Didier LARTIGUE a contacté Monsieur Paul CARRERE, conseiller départemental, qui a aussi rencontré la directrice d'ALGEEI. Des pistes sont explorées pour trouver un bailleur social, ALGEEI prendrait en charge le fonctionnement.

Marche pour Octobre Rose : Madame Marie-Christine CAZENAVE explique le déroulement de la première marche du Dimanche 29 Octobre 2023 qui commencera à 9H30 à la salle polyvalente. Le parcours de 6 kilomètres a été préparé par Stéphane LABARTHE et sera suivi d'une conférence et d'un atelier de prévention animé par l'association Amazones Rebelles. Madame Marie-Christine CAZENAVE ajoute qu'une participation de 5 euros par personne sera demandé au profit pour l'association. Des foulards seront aussi proposés à la vente.

Programme Villages d'avenir : Monsieur le Maire présente l'appel à projets « Villages d'Avenir » du plan France Ruralité. L'objectif est d'accompagner les collectivités sur des projets avec des thèmes spécifiques. Monsieur le Maire signale que la commune a déposé un dossier concernant l'aménagement du Caloy, l'installation de l'éclairage public le long de la Scandibérique et la réhabilitation de la salle polyvalente. Monsieur le Maire espère que la Commune soit sélectionnée pour obtenir à des subventions sur ces projets communaux.

Réflexion sur le skate park et la construction d'un terrain de padel : Monsieur Didier LARTIGUE souhaite faire le point concernant le dossier du skate park. Il reste en attente du retour de l'étude de sol. Le devis pourra ensuite être actualisé et transmis à l'assurance pour étude. Monsieur Didier LARTIGUE présente des propositions d'aménagement incluant la construction d'un nouveau skate-park avec le projet de construction du terrain de padel. Chaque élu prend la parole pour donner son avis. Madame Sandrine CASINI trouve que l'enfilade de terrains sportifs n'est pas harmonieuse et suggère de solliciter le CAUE. Monsieur Cédric BARROUILLET prend la parole et dit qu'il est favorable à la construction d'un terrain de padel. Cette activité sera complémentaire avec l'offre déjà proposée à Saint-Perdon. Monsieur le Maire propose qu'une décision de principe soit prise lors du prochain conseil municipal concernant ces projets communaux.

Modification du PLUi : Madame Sandrine CASINI signale que Mont de Marsan Agglomération a enclenché la procédure de modification du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Une première version a été transmise aux collectivités. Une enquête publique sera organisée avant l'approbation du document d'urbanisme.

Office de Tourisme de Mont de Marsan : Monsieur le Maire signale aux élus présents que l'aire de camping-car de Nahuques est très souvent saturée. Une réflexion doit être menée par chaque commune de l'agglomération montoise.

Mont de Marsan Agglomération : Madame Sandrine CASINI dit avoir participé à la conférence budgétaire le samedi 14 Octobre à l'auberge landaise. L'objectif était de faire un point sur la construction budgétaire 2024 de notre agglomération et de définir les perspectives à venir.

Système d'archivage électronique : Madame Sandrine CASINI fait part de la signature d'une convention avec les archives départementales du Conseil Départemental des Landes concernant le système d'archivage électronique. Le Conseil Départemental cherche à aider les collectivités landaises dans le domaine de l'archivage électronique. Ce système permet de collecter, de gérer et de conserver sur le long terme des archives. Elle signale que dans un premier temps, seuls les dossiers du conseil municipal seront archivés de façon électronique et sécurisée.

Marché des producteurs 2024 : Monsieur Cédric BARROUILLET annonce que le prochain marché des producteurs de Saint-Perdon sera le vendredi 21 Juin 2024. Madame Élodie DUDON souligne qu'il faudra en informer l'école pour que la date de la fête de l'école ne soit pas le même jour.

Marché de Noël : Marie Hélène DELARUE informe que le prochain marché de Noël se déroulera le Dimanche 17 Décembre sur la place des commerces.

Madame Marie Hélène DELARUE rajoute qu'une couturière ambulante est présente chaque jeudi sur la place des commerces. Elle demande aussi l'avis des élus présents concernant une demande d'un primeur qui souhaite s'installer un jour par semaine. Afin d'éviter toute concurrence avec le SPAR, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable.

Chemin de randonnées : Monsieur Cédric BARROUILLET ajoute qu'il a été contacté par la responsable des services des randonnées du Conseil Départemental qui souhaite le rencontrer pour lui présenter son travail.

Aire de covoiturage : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mont de Marsan Agglomération travaille sur le développement du covoiturage. Il est donc demandé à chaque collectivité d'identifier des points d'arrêts de covoiturage.

Démoustication : Monsieur le Maire signale que l'ARS des Landes a été informée d'un cas de dengue sur un quartier de la commune. Des investigations ont été conduites et ont confirmé la présence de moustiques tigres. Une opération de démoustication a été organisée dans la nuit du 06 Octobre 2023 de 22h à 7h du matin. Un flyer d'information a été déposé dans les boîtes des habitants du secteur concerné.

Mise à disposition d'une salle communale : Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec Mr PY Nicolas de l'association départementale de secouristes de pompiers volontaires qui est à la recherche d'un local pour son association. A ce jour, Monsieur le Maire signale qu'aucune salle n'est disponible.

Hôtel Restaurant « La Terrasse » : Monsieur le Maire signale avoir rencontré un couple qui souhaitait avoir des informations concernant ce commerce à vendre.

La secrétaire de séance,

Sandrine CASINI



Le Maire,

Jean-Louis DARRIEUTORT

